



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra **lundi le 4 avril 2016, à 20h00**, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Bromont, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure visant la construction d'un portail d'accès d'une largeur de 12 mètres au lieu de 6 mètres maximum, tel que stipulé à l'article 235 du règlement de zonage numéro 876-2003, au 381, chemin de Gaspé, lot 4 457 876, zone A02-207 - district Lac Bromont.

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de cette demande de dérogation mineure lors de cette assemblée.

Bromont, ce 18^e jour de mars 2016.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA